

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 11 juillet 2023 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Mélissa Rochon, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et greffière adjointe, occupe le siège de secrétaire d'assemblée est également présente Cynthia Emond, directrice générale par intérim.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2023-07-80

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sonia Rochon, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec ajout des points suivants : 2.4 Soumissions – projet infrastructures – Réfection Parc Nathalie Beauregard – subvention Fonds Régions et Ruralité FRR – volet 2, 2.5 Nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale et 2.6 Nomination et autorisations de signature – directrice générale.

Adoptée unanimement.

2023-07-81

Adoption des procès-verbaux

La conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, étant donné la lecture par tous les conseillers présents, du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2023.

Adoptée unanimement.

2023-07-82

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 31 mai 2023

Le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**29 432,07\$**), liste de comptes à payer (**207 607,74\$**), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 30 juin 2023.

Adoptée unanimement.

2023-07-83

Soumission – Fourniture d'un camion neuf pour la collecte de matières résiduelles, recyclables et compostables- achat

ATTENDU QUE la municipalité a fait un appel d'offres public auprès de la SEAO 2023-2;

ATTENDU QUE seulement une (1) offre a été reçue;

ATTENDU QUE l'offre reçut

Est:

- Groupe Environnemental Labrie :-----391 900\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le camion que nous avons actuellement est en fin de vie utile;

ATTENDU QUE le budget nous permet de poursuivre notre projet;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission de Groupe Environnemental Labrie au montant de 391 900\$ plus les taxes applicables. Il est également résolu que le financement pour l'achat du camion soit assuré par un crédit-bail lors de l'achat. Il est également résolu d'autoriser Nicolas Malette, maire et Cynthia Emond, directrice générale par intérim, à signer tous documents nécessaires pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

2023-07-84 **Proposition par M. Steve Proulx - activités pour les jeunes (6-12 ans) – Danses à la salle municipale**

ATTENDU QUE M. Steve Proulx offre ses services pour organiser 4 danses pour les jeunes de 6 à 12 ans pour un montant de 250\$/ soir;

ATTENDU QUE M. Proulx fournira tous les équipements;

ATTENDU QUE M. Proulx sera accompagné de parents bénévoles pour la réalisation de ces soirées, dont un d'entre eux possède les compétences RCR;

ATTENDU QUE les coûts seront défrayés à même le budget de loisirs;

ATTENDU QUE M. Proulx a à cœur le bien-être des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que la municipalité accepte la soumission de M. Proulx et laisse la salle communautaire gratuitement pour les danses qui auront lieu les 19 et 26 juillet et 2 et 16 août 2023.

Adoptée unanimement.

2023-07-85 **Demande de désignation à titre de célébrant pour mariages civils ou unions civiles**

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissement et aux fonctionnaires municipaux de demander au Directeur de l'état civil d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité que Nicolas Malette, maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu de demander au Directeur de l'état civil de désigner Monsieur Nicolas Malette, maire, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire; de transmettre une copie de la présente résolution au Directeur de l'état civil;

Adoptée unanimement.

2023-07-86 **Soumissions – projet infrastructures Réfection Parc Nathalie Beaugard– subvention Fonds Régions et Ruralité FRR-volet 2**

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu une subvention gérée par la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau, pour la réfection du Parc Nathalie Beaugard, dans le cadre du Volet 2 du Fonds Régions et Ruralités pour un montant de 70 000\$;

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des soumissions auprès des fournisseurs québécois du nom de Jambette et GoÉlan ;

ATTENDU QUE les structures choisies sont, chez :

- **Jambette** : bloc psychomoteur (J3-17027-A) au montant de 41 259;
- **GoÉlan** : structure pour grimpeur PZJ-255 au montant de 29 883\$;

plus les installations et les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que le conseil municipal attribue le contrat pour l'acquisition et installation des infrastructures aux fournisseurs Jambette pour une structure et à GoÉlan pour la seconde structure au montant de 71 142\$ plus les taxes applicables et installations. Il est également résolu que la municipalité y investisse 20% du coût total du projet le tout conformément au volet 2 de la subvention FRR.

Adoptée unanimement.

2023-07-87 Nomination d'un directeur général ou d'une directrice générale

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté le départ de la directrice générale, Mme Julie Jetté par sa résolution numéro 2022-12-148;

ATTENDU QU'un appel de candidature publique à la suite de cette annonce a dûment été fait;

ATTENDU QUE le conseil avait accordé un congé sans solde de six (6) mois (du 13 février 2023 au 12 août 2023) à Mme Jetté, de façon à offrir à cette dernière la possibilité de réintégrer son poste aux mêmes conditions, à l'intérieur de ce délai de six (6) mois;

ATTENDU QUE Mme Jetté a informé le conseil de sa décision de ne pas réintégrer son poste en date du 4 juillet 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit, suivant les circonstances, pourvoir le poste de directeur-trice général de façon permanente;

ATTENDU QUE le poste de directeur-trice général par intérim est occupé par madame Cynthia Emond;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de madame Cynthia Emond à titre de directrice générale greffière-trésorière de façon permanente en date du 12 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu de nommer Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de façon permanente en date du 12 juillet 2023.

Adoptée unanimement.

2023-07-88 NOMINATION ET AUTORISATIONS DE SIGNATURE - DIRECTRICE GÉNÉRALE

ATTENDU QUE Mme Cynthia Emond est nommée au poste de directrice générale;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction de la directrice générale, Mme Cynthia Emond, est le 12 juillet 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit, suivant les circonstances, autoriser la directrice générale à agir en remplacement de Mme Julie Jetté, dans toutes les fonctions de la direction générale et particulièrement auprès de :

Caisse populaire Desjardins Gracefield;
Gouvernement du Québec;
Gouvernement du Canada;
Revenu Québec;
Revenu Canada;

Société de l'assurance automobile du Québec SAAQ;
Visa Desjardins ;
Association des directeurs municipaux du Québec, ADMQ;
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, MAMH;
Ministère et des Ressources naturelles et des Forêts, MRNF
Mutuelle des municipalités du Québec, MMQ;
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau, MRCVG;
Deveau avocats;
PME Inter notaires Vallée-de-la-Gatineau;
Hydro-Québec;
Bell Canada;
Chase Paymentec;
Commission des normes de l'équité de la santé et sécurité au travail, CNESST
Ministre des Finances du Québec;
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie MEIE;

ATTENDU QUE la nomenclature des institutions est non limitative, elle n'a pas pour but de limiter le pouvoir de signature de la direction générale avec toute et chacune des institutions et/ou compagnie n'y apparaissant pas;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu d'autoriser à compter du 12 juillet 2023, Mme Cynthia Emond, directrice générale, représentante de la Municipalité, selon le cas en compagnie du maire à signer tous documents relatifs pour et au nom de la Municipalité de Cayamant. Madame Hélène Joanisse est autorisée à signer, et plus spécifiquement, auprès de l'assurance automobile du Québec SAAQ en l'absence de Mme Cynthia Emond directrice générale.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h17. Fin : 19h23.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière par intérim de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h23.

Nicolas Malette
Maire

Hélène Joanisse
Directrice générale adjointe et
Greffière adjointe

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire